

## Formation **REACH** et les **intermédiaires**

### Le 16 février 2010 à La Défense

#### Bulletin d'inscription

à retourner au GICPER - Le Diamant A - 92909 PARIS LA DEFENSE CEDEX

☎ : 01 46 53 11 20- Fax : 01 46 53 10 01 -

#### 1/ Offre de formation :

➤ **Programme et animateur(s) :** Voir programme détaillé ci-joint. Cette formation est éligible au plan de formation de l'entreprise. La facture sera transmise après la formation.

**L'inscription est réservée aux entreprises directement concernées par l'application de REACH à leurs activités (producteurs, importateurs, distributeurs et utilisateurs en aval de produits chimiques – substances, préparations, articles).**

**Toute inscription ne répondant pas aux critères mentionnés ci-avant sera refusée.**

➤ **Tarif :**

<b>Tarif</b>	501.68 Euros HT	600 Euros TTC
--------------	-----------------	---------------

Ce tarif comprend les frais suivants : *le repas et les supports*

➤ **Conditions de règlement :** Le règlement de la formation s'effectue à l'avance, au moment de l'inscription. Il doit être joint au présent bulletin d'inscription. **Toute inscription ne sera définitive qu'après réception de son règlement.** Les inscriptions non accompagnées de leur règlement ne seront pas prioritaires. Les inscriptions, accompagnées du règlement, se feront dans l'ordre d'arrivée des bulletins.

La facture est envoyée après la formation et tient lieu de convention simplifiée. Si vous souhaitez une convention séparée, veuillez prendre contact avec nous.

➤ **Conditions d'annulation :** **Aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué si l'annulation nous parvient moins de 2 semaines avant la date de début de la formation.**

➤ **Annulation et report par le GICPER :** Le GICPER se réserve le droit d'annuler ou de reporter toute formation en cas de force majeure ou si le nombre d'inscrits n'était pas insuffisant.

#### 2/ Coordonnées du Client :

<b>SOCIETE :</b> .....	<b>PARTICIPANT A LA FORMATION :</b>
Forme juridique : .....	Prénom/Nom : .....
RCS de ..... numéro RCS : .....	Fonction : .....
N° SIRET : .....	Téléphone : .....
N° TVA : .....	Courriel : .....
Représentée par : Prénom/Nom .....	Fonction .....
Adresse du siège social : .....	.....
.....	.....
Téléphone : .....	Fax : .....
.....	Courriel : .....
Adresse et coordonnées du responsable de facturation (si différents) : .....	.....
.....	.....
Activité : .....	.....

**Je soussigné(e) déclare m'inscrire à la formation et, à cet effet :**

Je joins un **chèque** établi à l'ordre du GICPER N°.....  
Tiré sur la banque ..... d'un montant de..... € TTC

**OU**  J'effectue un **virement** sur le compte GICPER dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

**BNP PARIBAS LA DEFENSE ENTREPRISES**

RIB 30004 01328 00011799764 04 IBAN FR76 3000 4013 2800 0117 9976 404 BIC BNPAFRPPPTX

**Je reconnais avoir pris connaissance et accepter expressément les Conditions générales de formation ci-jointes.**

**Date :**  
**Signature et cachet**

## CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Version Juillet 2009

### Article 1 - Objet et Champ d'application

Les présentes Conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le GICPER fournit au CLIENT la prestation de formation définie dans le bulletin d'inscription.

La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales du CLIENT, qui prévalent sur tout autre document du CLIENT, notamment sur ces conditions générales d'achat.

### Article 2 - Objet de la Prestation

Le contenu et la durée de la prestation de formation sont précisés dans le programme et le bulletin d'inscription ci-joints.

### Article 3 – Inscription et réservation

L'inscription et la réservation à la formation ne sont définitives et garanties qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé et réception du paiement intégral du prix.

### Article 4 – Prix, facturation et modalités de paiement

Les prix indiqués dans le bulletin d'inscription sont fermes et forfaitaires. Les prix sont payables d'avance au moment de l'inscription et leur règlement doit être joint au bulletin d'inscription.

La facture sera adressée au CLIENT après la réalisation de la prestation. La facture tient lieu d'attestation de présence et de convention simplifiée. Une convention et/ou une attestation de présence séparée peut être établie et délivrée sur demande expresse du CLIENT.

Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les quarante cinq (45) jours fin de mois ou encore soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture pourra être majorée de plein droit par des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal.

### Article 5 - Annulation et report de la prestation

Toute annulation par le CLIENT doit être notifiée par écrit au GICPER au plus tard deux (2) semaines avant la date de début de session de la formation indiquée sur le bulletin d'inscription.

Si l'annulation intervient moins de deux (2) semaines avant cette date, le GICPER, à titre de dédommagement, conservera la moitié des sommes versées par le CLIENT au moment de son inscription.

Le GICPER se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation, sans indemnité, en cas de survenance d'un cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation, le GICPER en informe le CLIENT dans les meilleurs délais et procédera au remboursement de l'intégralité des sommes versées.

En cas de report, le GICPER en informe le CLIENT et communique les nouvelles dates fixées pour les sessions de la formation. En cas d'indisponibilité du CLIENT, le GICPER procédera au remboursement de l'intégralité des sommes.

### Article 6 - Propriété intellectuelle

Le contenu intellectuel de la prestation de formation ainsi que les informations, les livrables remis au moment de l'exécution de la prestation et, plus généralement, tous documents réalisés par le GICPER, quel qu'en soit leur support, et distribués à l'occasion de l'exécution de la prestation, sont des œuvres de l'esprit protégés par le droit d'auteur. Ils demeurent la propriété pleine et entière et exclusive du GICPER ou de ses titulaires. Toute utilisation ultérieure de ces informations et documents par le CLIENT, notamment toute reproduction, redistribution ou représentation au public, est strictement interdite, sauf accord préalable écrit du GICPER.

### Article 7 – Responsabilité

En aucun cas le GICPER ne sera tenu responsable de l'utilisation faite par le CLIENT des données et informations communiquées par le GICPER dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation. Tout dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données et informations sera supporté exclusivement par le CLIENT.

### Article 8 - Informatique et Libertés

En signant le bulletin d'inscription, le CLIENT déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies au GICPER. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et ne seront utilisées que dans le but d'assurer la bonne exécution de la prestation. Dans le cadre de ce traitement, les informations recueillies pourront être communiquées aux membres du GICPER. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage du GICPER auprès de : **GICPER – Correspondant Informatique et Libertés - 14 rue de la République - 92 800 PUTEAUX – cil@uic.fr.**

### Article 9 - Règlement des différends

Le bulletin d'inscription et les présentes conditions générales sont soumis aux dispositions du droit français. Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution ou la cessation du bulletin d'inscription et des présentes conditions générales, et même en cas d'urgence, relève de la compétence exclusive des tribunaux de NANTERRE, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appels en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.